

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 28 Février 2019

Question n°15

Convention de formation avec le CDG 90

L'an deux mille dix-neuf, le **28 Février** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 12 Février 2019.

18 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel TRITRE, Jean PAOLI, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL.

Etait représenté : Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER.

Avaient donné procuration : Richard MAZAJCZYK à Emile EHRET, Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Alphonse M'BOUKOU à André PICCINELLI, Denis KUNTZMANN à Marc LERCH.

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Jérôme FINCK.

Etaient Absents : Francis LIECHTELE, Jean-Claude MILLE, Luc SENGLER, Pascal PETITJEAN

Secrétaire de séance : Eliane FARNY

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Date de Convocation : 12 Février 2019

Date d'affichage : 08 Mars 2019

DELIBERATION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort (CDG90) propose des sessions de formation portant sur les formations sécurité (formation continue des assistants de prévention, extincteurs, SST . . .).

Le CNFPT ne fait plus aujourd'hui ce type de formation.

Il est donc proposé d'utiliser le service de formation en matière de sécurité du CDG 90 afin d'assurer la formation des agents du SMICTOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer les conventions de formation en matière de sécurité proposées par le CDG90,
- D'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 06 Mars 2019
et de la publication le 08 Mars 2019